

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016 à 20 h
COMMUNE D'AULNOY**

Présents :

Eric GOBARD Maire, Patrick FRERE Maire Adjoint, Joël JACQUEMINET, Maire Adjoint, Florence FLUTEAUX, Odette VASSEUR, Gilles ADERIC, Carole HERINK, Marielle de CHARNACE,

Absent excusé : Nicolas CORTET (pouvoir à C. HERINK), Christian FOUCART (pouvoir à E. GOBARD), Angélique FLOCHIN (pouvoir à G. ADERIC),

Invitée : Corinne de CHARNACE (Adjointe Administrative).

Secrétaire de Séance : Odette VASSEUR.

La séance est ouverte à vingt heures, sous la Présidence de Eric GOBARD, Maire.

Le précédent compte rendu de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour de la séance : achat de matériel et tarifs du SIANE 2017. Le Conseil Municipal accepte.

- **PROJET DE PERIMETRE D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES BRIE DES MOULINS ET PAYS DE COULOMMIERS :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BBCL/41 en date du 26 avril 2016, portant projet de périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « Brie des Moulins » et Pays de Coulommiers ».

Le Conseil Municipal délibère et émet un avis favorable avec toutefois une réserve quant à la gouvernance de la future intercommunalité ; il souhaite que les intérêts des communes rurales continuent d'être défendus au sein de la future intercommunalité.

- **FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) :**

Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des Intercommunalités et communes moins favorisées. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des répartitions, décide de conserver la répartition dite « de droit commun ».

- **INDEMNITE DE CONSEIL DE L'INSPECTEUR DU TRESOR PUBLIC :**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de l'Inspecteur du Trésor Public, délibère et décide d'attribuer une indemnité de 138.65 euros brut, à Monsieur Luc TIXIER qui a assuré les fonctions d'inspecteur intérimaire durant quatre mois, après le départ au 31 décembre 2015, de Monsieur Eric PLASSON, et de 54.08 euros brut, à Madame Stéphanie VALLEE qui a assuré l'intérim durant deux mois. Un nouvel inspecteur est nommé à partir du 1^{er} juillet 2016 : Madame Sylvie GUENEZAN.

- **NOMINATION D'UN REGISSEUR ADJOINT DES REGIES :**

Suite au décès de Madame Catherine PERRIN, un nouveau régisseur adjoint des régies doit être nommé.

Le Conseil Municipal délibère et attribue cette fonction à Madame Marielle de CHARNACE.

- **DEVIS COMPLEMENTAIRE ECHELLE D'ACCES AU CADRAN :**

Outre le reste à réaliser concernant l'échelle d'accès au cadran de l'église d'un montant de 268.80 euros, les Etablissement Bodet présentent un devis complémentaire de 516 euros.

Le Conseil Municipal délibère et accepte ce devis.

- **ACHAT DE MATERIEL :**

. La petite imprimante du bureau, destinée aux tâches courantes, est en panne. Une réparation étant plus onéreuse qu'un nouvel achat, le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une nouvelle imprimante et accepte le devis des Etablissements l'Espace Informatique de Coulommiers, pour une Brother HL L5100DN, d'un montant de 280.25 euros TTC.

. Le Conseil Municipal, après délibération, décide de l'achat de matériel technique : accepte les devis des Etablissements Monnerat, pour un taille haie à 540 euros TTC, et une tronçonneuse HUSQVARNA à 545 euros.

- **CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES SUR CIRCUITS SPECIAUX ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE :**

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal accepte la convention de partenariat, relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux entre le département et la commune, autorise Monsieur le Maire à la signer.

- **REFORME DES MARCHES PUBLICS - COMPOSITION, ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

La réforme des marchés publics étant entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016, il est nécessaire de reformer la composition de la commission d'appel d'offres.

Après délibération, le Conseil Municipal nomme Mr Eric GOBARD président et membres titulaires : Patrick FRERE, Christian FOUCART, Marielle de CHARNACE ;

membres suppléants : Joël JACQUEMINET, Florence FLUTEAUX, Carole HERINK.

Une commission d'ouverture des plis, concernant les travaux de sécurisation des hameaux, est fixée au jeudi 30 juin 2016 à 18 heures.

- **DELIBERATION DES TARIFS DE COTISATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SIANE 2017 :**

Le Conseil Municipal délibère et décide de ne pas augmenter les tarifs 2017 de cotisation au service d'assainissement collectif.

La part fixe de la commune s'élève à 21 euros HT, la part variable à 0.55 HT.

Il est à noter que la facturation de l'assainissement demandée par le SIANE passe de 2.67 à 2.70 euros HT.

- **DIFFUSION DE LA FICHE SMQ (Système de Management de la qualité) :**

. On note le cambriolage du garage de la commune, le 21 avril 2016 pour une valeur de 440 euros.

. Suite aux pluies continues, deux habitations ont été inondées sur la commune, dont une gravement, avec un mur de jardin ayant cédé par effet de rupture de digue, entraînant une coulée de boue et d'eau à l'intérieur de la maison.

. La mairie a reçu douze plaintes pour les trous en formation sur la route de Villers/Giremoutiers. Les principaux trous seront rebouchés par la commune d'Aulnoy au mois d'août. La commune gèrera en interne le chantier en louant un bobcat.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

. L'enfouissement des réseaux de Villers/Fourchaud débutera le 10 août 2016. Le même mobilier qu'à Villers sera installé.

. Organisation du dîner républicain du 13 juillet : le Conseil Municipal garde les mêmes tarifs que l'an passé : 8 euros pour les participants extérieurs et 5 euros pour les Alnésiens, gratuit pour les enfants de moins de 14 ans.

. Projet d'achat de 15 baudriers fluo au nom de la Commune d'Aulnoy, nécessaires afin de représenter officiellement la commune dans diverses situations (accidents, manifestations...).

. Le Conseil Municipal souhaite étudier l'acquisition d'un défibrillateur.

. Question du public relative à l'élaboration du PLU : une personne du public demande des précisions quant à la limite des 5 % de consommation des terres agricoles et des espaces naturels. Le SCOT de Coulommiers, en application du Schéma Directeur d'Ile de France, limite en effet à 5 % la consommation de terres agricoles destinées à l'urbanisation. D'après l'IAURIF, les espaces urbanisés de référence sont fixés à 52.80 ha (référentiel territorial) pour la commune d'Aulnoy.

La séance est levée à 21 h 45